

# **2023**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce neuvième jour de janvier 2023, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry et Marcel Tringle tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Denis Patry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

## **OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la personne présente dans la salle.

## **2023-01-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du maire et souhaits pour le nouvel an
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
5. Approbation des comptes / Décembre 2022
6. Correspondance
  - a. Directeur général adjoint
  - b. Maire
7. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant passés au cours de l'exercice financier de l'année 2022
8. Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité
9. Dépôt du projet de règlement numéro R 217-2023 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2023, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques et Avis de motion
10. Dons et frais de représentation auprès d'organismes pour l'année 2023
11. Désignation d'un représentant substitut dans l'affaire de la poursuite de Monsieur Julien Chenard contre la Municipalité
12. Demande de compensation financière pour les chemins à double vocation situés sur le territoire de la Municipalité

13. Rapport des élu(e)s
14. *DIVERS*
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 6 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2023-01-02      APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 ET DE  
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE  
2022**

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

**2023-01-03      APPROBATION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de décembre 2022 depuis la dernière séance du conseil en date du 5 décembre 2022 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-seize mille neuf cent un dollars et trente-trois sous (96 901,33 \$), soit une somme de quatre-vingt-seize mille cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-trois sous (96 157,83 \$) pour la Municipalité, et de sept cent quarante-trois dollars et cinquante sous (743,50 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 5 décembre 2022 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 9 janvier 2023.

---

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **2023-01-04 DÉPOT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DEPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MEME CONTRACTANT PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNEE 2022**

**ATTENDU QUE** l'article 961.3 du *Code municipal* énonce que la municipalité doit publier, et tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, excluant les contrats de travail;

**ATTENDU QUE** l'article 961.4 (2) du *Code municipal* énonce qu'au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961.4 du *Code municipal* la liste de ces contrats doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil prend acte de la liste des contrats que la municipalité a conclu au cours de l'année 2022 et qui comportent une dépense d'au moins 2 000 \$, excluant les contrats de travail;

**QUE** le conseil demande à la direction générale de la municipalité de publier la liste de ces contrats sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com), et dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO).

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Mode d'attribution	Montant
<b>2 000 \$ à 9 999,99 \$</b>			
Terra-Neige enr.	Balayage des rues	De gré à gré	2 023,56 \$
Léon Deschamps	Débroussaillage	De gré à gré	2 257,00 \$
WEBETIC.net	Matériel informatique	De gré à gré	3 585,92 \$
Servitech inc.	Honoraires professionnels évaluation municipale	De gré à gré	5 056,04 \$
Remorques de l'Isle inc.	Remorque	De gré à gré	6 165,70 \$
Dickner inc.	Location de machinerie	De gré à gré	7 450,21 \$
Équipement V. Ouellet inc.	Tracteur à pelouse et entretien camion municipal	De gré à gré	7 952,24 \$
P.G. Solutions inc.	Contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel de comptabilité et fournitures de bureau	De gré à gré	9 298,61 \$
SSQ Société d'assurance-vie inc.	Contrat assurance-collective	De gré à gré	9 953,61 \$
<b>10, 000 \$ à 24 999,99 \$</b>			
Raymond Chabot Grant Thornton	Audit rapport financier 2020	De gré à gré	10 778,91 \$
FQM assurances inc..	Assurances générales	De gré à gré	11 582,34 \$
C.G. Thériault inc.	Travaux de niveleuse	SEAO (2 soumissionnaires)	14 435,12 \$
Les Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	Sur invitation	19 039,86 \$
<b>25 000,00 \$ à 99 999,99 \$</b>			
N/A			
<b>100 000,00 \$ et plus</b>			
Concassage E. Tanguay inc.	Travaux de voirie	SEAO (2 soumissionnaires)	140 932,89 \$
Concassage E. Tanguay inc.	Contrat de déneigement	SEAO (2 soumissionnaires)	168 561,45 \$

**2023-01-05 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT  
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** l'article 938.1.2 du *Code municipal* énonce qu'au moins une fois par année, la municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil prend acte de la déclaration du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité à l'effet que l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la municipalité n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2022.

**2023-01-06 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 217-2023 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET AVIS DE MOTION**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET  
GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**

Le directeur général adjoint de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 217-2023 a pour objet de fixer, pour l'année 2023, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques.

Ce règlement a une incidence financière importante pour la Municipalité, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par ces taxes pour l'exercice financier de l'année 2023.

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2023, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

**ATTENDU QUE** les coûts pour le service de police sont assumés par les municipalités;

**ATTENDU QUE** le coût pour assurer ce service est estimé à une somme de 20 392 \$ pour l'année 2023;

**ATTENDU QU'**une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir les coûts pour le Service de police;

**ATTENDU QUE** les coûts reliés au service de la dette pour le remboursement du prêt en vertu du règlement R-144-2012 pour le complexe municipal a été renouvelé en date du 9 décembre 2019 pour une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** le capital à rembourser pour l'exercice financier de l'année 2023 est de 21 500 \$ plus les intérêts de 1 044.50 \$, pour un total de 22 544.50 \$;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications ne versera plus de subvention pour les années à venir;

**ATTENDU QUE** les coûts pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2022-2023 ont subi une hausse significative de 120% par rapport à la période 2021-2022;

**ATTENDU QUE** le coût pour assurer ce service est estimé à une somme de 221 902 \$ pour l'année 2023;

**ATTENDU QU'**une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir une partie des coûts pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**une taxe spéciale doit être établie pour l'année 2023 afin de couvrir une partie des dépenses du Centre des loisirs et des frais inhérents à la construction d'un nouveau Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** la quote-part de la Municipalité pour les services offerts par la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) a été fixée à une somme de 47 940\$ pour l'année 2023, soit une hausse de 18% par rapport à l'année 2022;

**ATTENDU QUE** l'assiette fiscale de la Municipalité est établie, pour l'année 2023, à la somme de 26 146 000 \$ en date de la dernière mise à jour du 19 décembre 2022, soit une hausse de 1,03% par rapport à l'assiette fiscale applicable pour l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le projet de règlement numéro R 217-2023 soit déposé;

**QUE** le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 217-2023 AYANT POUR  
OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023, LES TAUX  
DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES,  
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE  
VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES  
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**ARTICLE 1 :** Le taux de la taxe foncière municipale pour l'année 2023 est fixé à .8784\$ par 100\$ d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ARTICLE 2 :** Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année 2023 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Taxes foncières spéciales**

<i>Sûreté du Québec</i>	0,0869 \$ / 100 \$
<i>Centre des loisirs</i>	0,0927 \$ /100 \$
<i>Règlement # R-144-2012</i> <i>(Bibliothèque et complexe municipal)</i>	0,1242 \$ /100 \$
<i>Entretien des chemins d'hiver</i>	0,2350\$ /100 \$

#### **ARTICLE 3**

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2023 à 200 \$ par logement, par commerce et par chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour les chalets du Lac des Huards à 100 \$ par chalet.

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 120 \$, par habitation, par commerce et 60 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe à 10 \$ par chien le coût d'enregistrement annuel prévu au *Règlement R 199-2020 sur le contrôle des animaux*.

#### **ARTICLE 4 :**

le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est fixé à 17% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (17% de 2010 à 2022).

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 217-2023 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Monsieur André St-Pierre, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera, pour adoption, le Règlement numéro R 217-2023 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2023, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange, et de recyclage et pour la vidange

des installations septiques et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**2023-01-07 DONS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit dans son budget annuel une aide financière à verser à différents organismes à but non lucratif qui en font la demande;

**ATTENDU QUE** plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2022 par des organismes de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes;

**QUE** soit autorisé le versement de dons à des organismes communautaires de la municipalité de Saint-Athanase et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme;

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase ne versera aucun montant à tout organisme (excepté l'école des Verts-Sommets pour l'organisation du bingo de l'école) sollicitant un soutien financier de toute la population dans le cadre d'une campagne de financement (société canadienne du cancer, société Alzheimer etc.).

**2023-01-08 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DANS L'AFFAIRE DE LA POURSUITE DE MONSIEUR JULIEN CHENARD CONTRE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** par la résolution portant le numéro 2021-04-49 Monsieur Marc Leblanc était désigné pour représenter et agir au nom de la Municipalité devant la Division des petites créances de la Cour du Québec, Chambre civile, dans l'affaire de la poursuite de Monsieur Julien Chenard contre la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il semble approprié de nommer un représentant substitut dans l'éventualité d'absence ou d'incapacité d'agir de Monsieur Leblanc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



**QUE** ce conseil nomme Madame Claudie Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité nouvellement nommée par la résolution portant le numéro 2022-11-163, à titre de représentante substitut pour représenter et agir au nom de la Municipalité devant la Division des petites créances de la Cour du Québec, Chambre civile, dans l’affaire de la poursuite de Monsieur Julien Chenard contre la Municipalité dans l’éventualité d’absence ou d’incapacité d’agir de Monsieur Leblanc.

**2023-01-09 DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Athanase, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**ATTENDU QUE** l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l’année 2022;

<b>NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS</b>	<b>LONGEUR À COMPENSER (KM)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE</b>
Route de Picard (nord et sud)	10,33	Tout le bois (billots et copeaux) provenant des opérations forestières sur le territoire de la municipalité	1 006
Chemin des Peupliers (est et ouest)	3,2	Ibid	74

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13,53 km pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

### **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun rapport au cours du dernier mois

### **DIVERS**

Aucun sujet à ajouter.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Une citoyenne était présente dans l'assistance.

Le thème suivant a été abordé :

- Demande d'information relative aux dons maximum de 1 000 \$ prévu au budget.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A 20 heures 25 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
M. Marc Leblanc  
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Le tirage du « Concours Saint-Athanase s'illumine 2022 » s'est déroulé avant la rencontre en présence des élus municipaux.

La liste des gagnants est la suivante :

**Grand tirage :**

Prix de 50 \$ Marie-Pier Ouellet et  
(Concassage E. Tanguay inc.) Jérémie Desjardins

Prix de 50 \$ Solange Michaud et  
(Dominion & Grimm inc.) Alain St-Pierre

Prix de 50 \$ Sylvie Michaud et  
(Excavation Morin inc.) Rosaire Lizotte

1 doudou (40 \$) Guylaine Morin et  
(Caisse Desjardins Transcontinental-Portage) Sylvain Patry

**Tirage chemin de la Rivière-Noire et chemin des Peupliers**

Certificat cadeau 25 \$ (Secret des dieux) Chantale Plourde et  
Carte cadeau 20 \$ (Pharmacie C. Ouellet Jean-François Bernier  
et S. Laplante)

**Tirage route de Picard et chemin des Érables**

Certificat cadeau 25 \$ (Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.) Andrée Lebel et  
Carte cadeau 20 \$ (Pharmacie C. Ouellet Jean-Guy Gosselin  
et S. Laplante)

**Tirage chemin de l'Église**

25 \$ en argent (Gaz Bar Morin) Guylaine Morin et  
Carte cadeau 20 \$ (Pharmacie C. Ouellet Sylvain Patry  
et S. Laplante)

**Prix « Coup de cœur »** (250 \$ en argent) Linda Chénard  
Municipalité de Saint-Athanase .

**Classement «Prix « Coup de cœur»**

1<sup>ère</sup> position (4 votes) Linda Chénard

2<sup>e</sup> position (2 votes) Nancy Deschênes et  
Pierre Després

Le nombre de participants au concours s'élève à vingt-cinq (25).